

CPNCTHS DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2020

## QUAND LA CHAMBRE PATRONALE DE LA CHIMIE PROTÉGERA-T-ELLE LES TRAVAILLEURS, LES POPULATIONS ET L'ENVIRONNEMENT PLUTÔT QUE LES INTÉRÊTS DES MULTINATIONALES ?

**F**rance Chimie, sous la pression des Organisations Syndicales a convoqué une deuxième réunion, sur l'incendie de LUBRIZOL, le 1<sup>er</sup> octobre.

**Incendie de LUBRIZOL, "il n'y a aucune volonté politique de tirer au clair cette affaire". S'il n'a fait ni mort, ni blessé pour l'instant, le gigantesque incendie a marqué les esprits.**

Il faut s'attendre à ce que la procédure judiciaire, pour cet incendie, soit aussi longue que pour l'affaire AZF, même si la CGT n'aime pas cette comparaison.

L'incendie de LUBRIZOL est l'illustration des politiques sécuritaires des entreprises dictées par le patronat. La direction LUBRIZOL appliquant à la lettre les directives de diminutions des coûts, s'est déchargée de ses obligations de prévention.

Dans le cas de LUBRIZOL, les différentes enquêtes réalisées ont montré que la sous-traitance du stockage interne et externe des produits a fragilisé la sécurité du site, comme cela a été établi par la justice concernant l'accident d'AZF en 2001. Et nous constatons que, sur le sujet du manque d'adéquation entre sous-traitance et sécurité, aucune leçon sérieuse n'a été tirée dans les entreprises de la branche. **Le recours à la sous-traitance est loin d'avoir diminué. Il est devenu la règle alors qu'il doit être l'exception, se limitant à des activités très spécialisées ou à des situations ponctuelles.**

L'incendie de LUBRIZOL fait partie de ces tragiques pseudo-accidents, concours de circonstances organisées par les industriels qui sont l'arbre cachant la forêt. Ils sont le fruit des logiques d'accumulation de profits des multinationales, de la course effrénée à la croissance au détriment de la sécurité de nos installations, de

la santé des travailleurs, des populations et de l'environnement.

France Chimie a présenté un document plan d'action post-incendie de Rouen. Le désengagement des responsabilités patronales se loge jusque dans le titre. Nous parlons bien de l'incendie de LUBRIZOL et pas de celui de Rouen : le nom de LUBRIZOL n'apparaît jamais dans le document, de 24 pages, présenté !

Il ressort que la réglementation en vigueur est peu ou pas appliquée. Les propositions faites pour une amélioration du respect des textes, ou de leurs renforcement, afin de prévenir la santé et la sécurité de tous, ne sont pas rassurantes. Rien sur des mesures d'amélioration précises dans la branche n'est proposé par leurs représentants patronaux ou sur des moyens supplémentaires pour le contrôle du respect de la réglementation.

*Cette présentation ne traite à aucun moment du risque de sous-traitance, des organisations de travail dégradées, des services de secours internes et externes. Pas un mot sur la réparation ni la traçabilité. C'est le désengagement total des responsabilités patronales avec la complicité de l'État alors que la responsabilité : "C'est l'obligation qu'a une personne de répondre de ses actes, de les assumer, d'en supporter les conséquences du fait de sa charge, de sa position, etc. C'est aussi la charge, mission conférée à quelqu'un par une autorité devant laquelle il doit répondre de ses actes".*

**La FNIC CGT prend ses responsabilités  
en organisant  
LA MARCHÉ POUR L'EMPLOI  
LE 17 OCTOBRE ET LES ASSISES  
DE LA RIPOSTE POUR UN  
CHANGEMENT DE SOCIÉTÉ.**